



MAIRIE LE PIN
Place de la Vignasse
30330 LE PIN

TEL : 04 66 82 01 79
FAX : 04 66 82 45 66
E-mail : mairie-le-pin2@wanadoo.fr

M. Le Maire

à

ELEMENTS SAS
Monsieur le Directeur Général
21, Rue de Verdun
34000 MONTPELLIER

Le PIN, le 7 Octobre 2016

Objet : Projet Eolien sur la commune de LE PIN

Monsieur le Directeur Général,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 30 septembre 2016 relatif à l'éventuelle installation d'éoliennes sur notre village.

Je dois vous dire tout d'abord que nous ne partageons pas l'idée selon laquelle l'éolien serait une « des sources respectueuses de l'environnement ». Comme vous le savez peut-être, si l'éolien se développait de façon significative en France, à chaque fois que se crée un projet éolien, le réseau électrique devrait également prévoir la création de moyens de substitution ; cela pour les moments où les éoliennes ne fonctionnent pas faute de vent ou par trop de vent (et ces moments sont nombreux, il n'y a qu'à observer le rendement moyen d'une éolienne, appelé « facteur de charge », qui est de seulement 25 % en France). Ces moyens de substitution sont hélas le plus souvent des installations qui émettent des gaz à effets de serre. C'est exactement ce qui se passe en Allemagne aujourd'hui, pays qui rejette 10 fois plus de CO₂ que La France.

Vous affirmez également que l'éolien est « l'énergie renouvelable la plus compétitive en terme de maturité et de maîtrise des coûts ». C'est évidemment faux puisque c'est l'énergie hydraulique qui est, de très loin, la plus compétitive.

L'éolien ne vit donc que par les taxes sur le consommateur final imposées par l'Etat, elles-mêmes financées par le citoyen au travers de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité). La CSPE représente environ aujourd'hui 16 % de la facture moyenne d'électricité des ménages selon la Commission de Régulation de l'Energie. 70 % de la taxe sont destinés à financer ces énergies renouvelables. Cette taxe a augmenté de 650 % depuis sa création.

L'éolien est donc en résumé aujourd'hui, néfaste pour l'environnement et très onéreux pour le consommateur. A mon avis, il ne présente en fait d'intérêt que pour les investisseurs.

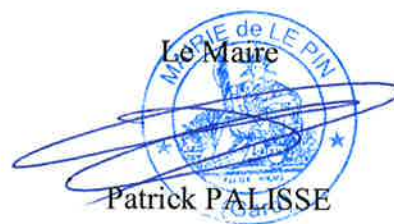
.../...

Enfin, et d'un point de vue plus local, l'installation d'éoliennes s'accompagne d'une dégradation irréversible des paysages, auxquelles s'ajoutent d'autres nuisances (sonores par exemple).

Vous comprendrez donc que le Conseil Municipal de la commune de LE PIN est totalement hostile à tout projet éolien sur son territoire et à tout autre projet éolien visible depuis le village. Il en va évidemment de la protection d'un patrimoine environnemental et culturel auquel nous tenons beaucoup et que la population nous demande de protéger. Nous avons été élus pour cela. Nous sommes donc opposés à toute étude sur notre territoire.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier la délibération qui atteste de cette opposition. J'adresse à toutes fins utiles, copie de ce courrier, à M. Le Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.



Copie : Jean-Christian REY, Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Pièce jointe : Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre 2014